



**Commune mixte**

**2744 Belprahon**

Tél. : 032 493 48 27

Mail : [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)

---

**Assemblée communale**  
**Mercredi 7 décembre 2022 à 19h30**  
**à la salle communale**

**ORDRE DU JOUR**

1. Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le règlement concernant le traitement du personnel communal
3. Discuter et approuver le budget 2023 de la commune mixte
4. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2022
5. Réélection de l'organe de vérification des comptes et de l'organe de contrôle en matière de protection des données
6. Informations du Conseil communal
7. Divers et imprévu

Dès le 7 novembre 2022, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Budget 2023 du SSGV
- Budget 2023 de la commune mixte
- Règlement concernant le traitement du personnel communal

**Recours**

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Le Conseil communal

Belprahon, le 2 novembre 2022